**SPASEEN-FO**

***Midi-Pyrénées***
***93, Bd de Suisse, 31200 Toulouse***
***Tel/fax : 05 61 47 89 55  mail : spaseen31@gmail.com***

**Syndicat des Personnels Administratifs**
**des Services Extérieurs de l'Education Nationale**

Toulouse, Le 10 juin 2017

Vincent Fasan
secrétaire départemental de la Haute Garonne
coordonnateur académique Midi-Pyrénées

à Monsieur le ministre de l'Education Nationale

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui au nom des personnels administratifs syndiqués à la Confédération Force Ouvrière dans notre académie et à celui des 210 personnels signataires de la pétition que nous avons adressée à votre prédécesseur : Madame Najat Vallaud Belkacem.

Ces personnels demandent une augmentation substantielle de l'indemnitaire pour les personnels des EPLE, dans un souci d'équité.

Le montant du traitement indemnitaire des personnels administratifs affiche, pour le même indice, une différence importante avec celui des personnels des services académiques, comme vous pourrez le constater sur le tableau comparatif que j'ai joint à cet envoi. Ces chiffres sont issus des données communiquées par notre administration.

A titre d'exemples :

- Un AAE perçoit 30, 92% en moins s'il travaille dans un EPLE au lieu d'exercer en service déconcentré.
- Un SAENES C Normale perçoit lui 28,8% en moins.
- Un Adjoints P2 : 11,89% en moins.

Cette différence s'explique par le montant figé des enveloppes indemnitaires (BOP 141 pour les EPLE et BOP 214 pour les services académiques et départementaux).

Lors des différentes audiences notre administration a cherché à justifier l'inacceptable de cette situation et nous avons entendu en audience des arguties telles que : « *Avantages en nature des personnels des EPLE (logement)… le travail…qui serait moins soutenu que dans les services ! »*
Sur la question du logement nous répondons :*« Il s'agit de nécessité de service, d'astreintes, d'avantages déclarés aux impôts et imposés… par ailleurs, le logement concerne une infime partie des personnels administratifs »*
Sur le travail, nous disons haut et fort que de tels propos sont une insulte aux personnels !

En effet, l'argument utilisé ne tient pas, lorsque l'on considère la pression de plus en plus forte subie par ces personnels, et plus particulièrement par ceux exerçant en services de gestion et agences comptables: effectifs de plus en plus réduits et donc surcharge de travail, heures non comptées... et non récupérées, absences non remplacées, personnels mutés –quasiment sans formation préalable- sur des postes de plus en plus complexes, hiérarchie peu respectueuse de leurs droits, etc...

Le SPASEEN-FO (syndicat des personnels administratifs et ITRF) a réclamé à plusieurs reprises, lors d'audiences avec Madame la rectrice, que cesse cette inégalité de traitement. En 2015, le rectorat conscient toutefois du problème nous assurait avoir fait remonter cette demande régulièrement au Ministère. Depuis rien n'a bougé.
Le passage au nouveau régime indemnitaire RIFSEEP qui absorbe les IAT (catégories C) et la PFR (catégories B) ne change rien à cet état de fait, puisque tous les personnels administratifs voient (dans un premier temps), leur indemnitaire maintenu lors de ce passage.
Par ailleurs cette réforme complexe du régime indemnitaire conduit à des disparités encore plus inacceptables sur le terrain :
Je prends pour exemple un personnel issu d'un service déconcentré qui vient de muter sur un EPLE. Le maintien de son indemnitaire ( garantie que nous ne contestons pas…loin s'en faut) fait que ses indemnités sont d'un montant nettement supérieur à celui de ses collègues exerçant depuis plusieurs années sur cet établissement, et ceci pour des fonctions et un groupe de poste identiques.

Nous constatons par ailleurs que de nombreuses académies arrivent à réduire considérablement les écarts entre les personnels dépendant de ces deux BOP différents, voire à établir une parfaite égalité.
La non-ingérence du ministère de l'Education Nationale dans la gouvernance des académies ne peut pour nous, être une réponse acceptable.

Monsieur le Ministre, nous nous adressons à vous aujourd'hui pour rétablir une égalité juste entre les personnels, fut ce au prix d'une augmentation de la dotation au BOP 141.

Nous espérons Monsieur le Ministre que vous voudrez bien prendre en considération cette demande pour laquelle 210 collègues ont osé signer et ainsi s'adresser directement à votre prédécesseur.
Nous espérons également et osons croire que notre démarche ne se heurtera pas au même mépris que nous avons constaté de la part de votre ministère lors de nos courriers et démarches précédents, pour ces personnels qui permettent à notre système éducatif de fonctionner.
Je joins à la présente, le courrier initial adressé, le 4 décembre 2015 à Madame la Ministre et celui du 17 octobre 2016 qui déplore l'attitude méprisante avec laquelle les personnels signataires ont été traités.

Je vous adresse Monsieur le Ministre au nom de notre syndicat et des personnels signataires, mes respectueuses salutations.

Le coordonnateur académique

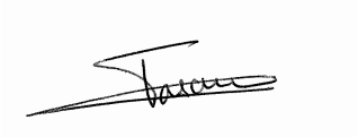

Vincent Fasan

Copie de courrier à :
Mme la rectrice de l'académie de Toulouse
Le secrétariat national du SPASEEN-FORCE OUVRIERE
La Fédération de l'Education : la FNEC-FP- FORCE OUVRIERE